



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
OU D'UN KIT D'ASSISTANCE ELECTRIQUE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour favoriser l'usage de deux roues adaptés à la circulation en ville, la commune d'Igny a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de kits d'assistance électrique.

Il s'agit de verser aux particuliers une subvention forfaitaire fixée à 100 euros TTC par VAE neuf acheté ou par kit d'assistance électrique acheté.

Cette offre s'adresse uniquement aux particuliers habitant la commune d'Igny.

IDENTITE, ADRESSE et COORDONNEES DE LA PERSONNE DEMANDEUSE

Nom :

Prénom :

Adresse postale complète :

.....

Adresse de messagerie :

N° de téléphone mobile et/ou fixe :

Date :

Signature

Afin de mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Vous avez entre 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun un véhicule un deux roues
Si vous utilisez dans les mêmes proportions deux moyens de transport, cochez les deux cases

Vous disposez déjà : d'un véhicule d'un deux roues à essence d'une bicyclette

Vous utiliserez votre VAE pour des trajets : domicile-travail loisirs autre

Ce VAE va-t-il remplacer un autre moyen de déplacement ? Oui Non lequel :

Vous allez stationner votre deux-roues électrique dans : la rue un parking une cour

LA LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EST AU VERSO →

Liste des documents à fournir

Attention, tout dossier incomplet vous sera retourné

1/ Si le bénéficiaire et l'acquéreur constituent la même personne :

- Le formulaire de demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'un kit d'assistance électrique dûment complété,
- L'exemplaire original de la présente convention signée, portant la mention manuscrite « lu et approuvé »,
- Une copie de la facture d'achat du VAE ou du kit d'assistance électrique à son nom propre et une copie du certificat d'homologation,
- Le dernier avertissement de la taxe d'habitation (les deux volets) ou une quittance de loyer ou une facture de consommation d'électricité aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du VAE ou du kit d'assistance électrique,
- L'engagement par une attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention de la commune pour l'achat d'un VAE ou d'un kit d'assistance électrique, à ne pas revendre le VAE subventionné ou le kit d'assistance électrique dans les 3 ans qui suivent l'achat sous peine de restituer la subvention à la Ville d'Igny,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

2/ Si le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur :

Fournir en plus des documents énumérés ci-dessus :

- Une attestation d'hébergement justifiant le domicile Ignissois de l'acquéreur mineur et un justificatif du domicile de l'hébergement, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du VAE ou du kit d'assistance électrique,
- Une attestation sur l'honneur indiquant qu'il est bien le représentant légal du mineur acquéreur.